

539

4<sup>e</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 19 mai 1916.)

MM.

- |                        |  |
|------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> BUREAU | { LOUBET.<br>AMIC.                                 |
| 2 <sup>e</sup> BUREAU  | { COURRÉGELONGUE.<br>GENTILLIEZ. <i>Secrétaire</i> |
| 3 <sup>e</sup> BUREAU  | { POIRSON.<br>REYMONENO.                           |
| 4 <sup>e</sup> BUREAU  | { Laurent THIÉRY.<br>HALGAN. <i>Président</i>      |
| 5 <sup>e</sup> BUREAU  | { LHOPITEAU.<br>PERCHOT.                           |
| 6 <sup>e</sup> BUREAU  | { SURREAUX.<br>TOURON.                             |
| 7 <sup>e</sup> BUREAU  | { PERREAU.<br>BRINDEAU.                            |
| 8 <sup>e</sup> BUREAU  | { MURAT.<br>MILAN.                                 |
| 9 <sup>e</sup> BUREAU  | { ROULAND.<br>T. STEEG.                            |



La Commission d'initiative 1916 finisai  
 a reunion dans sa séance du 28 mai 1916  
 Monsieur Halgan Président  
 M. Guillef secrétaire

Le Président  
 H. Halgan

Le secrétaire  
 Guillef

La Com<sup>te</sup> d'initiative (4<sup>te</sup>) 1916 s'est réunie le 26  
 Juin 1916, sous la Présidence de M. Halgan  
 La proposition de loi déposée par M. M. de Las Cases, H. Chéron,  
 Jecourrier, Henry Moreux, Luc de Lebert, tendant à instituer  
 une distinction pour les pères et les mères de familles nombreuses,  
 est étudiée par la Com<sup>te</sup> qui conclut à la suite en considération  
 non sans élever de nouvelles objections qui sont insérées  
 au rapport, ~~M. Moreux et déposé pour la rapporter, sous auto.~~  
 Si la Com<sup>te</sup> adopte le principe, elle est par l'avis que les  
 titulaires de la distinction à venir soient autorisés à porter  
 sur un même districatif, M. Moreux est déposé pour prendre  
 le rapport

Le Président  
 H. Halgan

Le secrétaire  
 Moreux

2

Séance du 24 décembre 1946

M. Halgan président

M. Gentiliez secrétaire

M. Gentiliez rapporteur donne lecture de son rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Audiffren tendant à la création d'un Institut des recherches scientifiques par les pays de l'Europe et les pays neutres.

Ce rapport tend à la prise en considération de la proposition et il est adopté par la Commission. M. Gentiliez est autorisé à en faire le dépôt sur le bureau du Sénat.

Le Président

M. Halgan

Le Secrétaire

G. Penney